

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Monsieur Eric PERRIN, né le 07 février 1962 à Courbevoie, demeurant 4 rue du Général Mangin – 57500 SAINT AVOLD,

Propriétaire de parts sociales de la société ci-après désignée,
ci-après dénommée « la Cédante »,

ET

Monsieur Nicolas BOURNIQUE, né le 28 novembre 1996 à CHATEAU THIERRY, demeurant 48 rue Geruzez – Appartement 6 – 51000 Reims,

ci-après dénommé(e) « le Cessionnaire »,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIV

I. LA SOCIÉTÉ

La société SCI KVAIMMO, société civile immobilière au capital de 1 000 euros,
divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro chacune,
dont le siège social est situé 1 rue Ernest Renan – 51000 REIMS,
immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 918 589 615 .

II. ORIGINE DE PROPRIÉTÉ DES PARTS

Acquisition de 200 parts sociales en date du 28 février 2025.

EP

NB

III. SITUATION DES PARTS

Les parts sociales sont en pleine propriété.

Monsieur Eric PERRIN détient la pleine propriété de 200 parts.

IV. AGRÉMENT

La cession projetée a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 janvier 2026.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 – CESSION

Le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte,
la pleine propriété de 200 parts sociales numérotées de 321 à 520..

ARTICLE 2 – PRIX

La valeur en pleine propriété des parts est fixée à 200 euros.

ARTICLE 3 – PAIEMENT

Le prix est payable ce jour.

La Cédante reconnaît avoir réceptionné les fonds à hauteur de 200 €.

ARTICLE 4 – TRANSFERT

Le transfert de la pleine propriété intervient ce jour.

EP

NB

ARTICLE 5 – DÉCLARATIONS

Les parties déclarent agir à titre onéreux,
sans intention libérale.

ARTICLE 6 – FRAIS ET FORMALITÉS

Les frais, droits et honoraires seront supportés par le Cessionnaire.

Les parties s'engagent à accomplir toutes formalités fiscales et sociales.

Fait à Reims, le 01 février 2026.

